

## COMPTE-RENDU

### Comité de Pilotage des sites Natura 2000

#### « Massif de la Rhune et de Choldocogagna – Larrun Xoldokogaina »

#### « Col de Lizarrieta - Lizarrietako lepoa »

Le 3 février 2021 à 15h  
A la salle Polyvalente - Ciboure

#### Liste des présents :

##### COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

- ANTOINE Philippe (DDTM)
- HAMEL Clémence (DDTM)
- PUCHEU Véronique (DREAL NA)

**Excusés :** Monsieur le Sous-Préfet, Mme POCORULL (ABF)

##### COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS :

- LABORDE Jean-Baptiste (Maire de Sare)
- PEYREBLANQUE Pascal (Mairie Ascaïn)
- SAVATIER Jérémy (Mairie Ascaïn)
- TELLIER Pantxo (Mairie Urrugne)
- DUTOYA Emilie (Conseillère Régionale)

**Excusés :** DEMARCQ-EGUIGUREN Solange (Maire de Biriadou), LASSERRE Jean-Jacques (CD64)

##### COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES, DE PROPRIETAIRES, D'USAGERS, D'EXPLOITANTS DES BIENS RURAUX, DE CONCESSIONNAIRES D'OUVRAGES PUBLICS ET GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES

- LENNE Stéphanie (EPSA Train de la Rhune)
- MARTIN Nicolas (OT Pays Basque)
- LARRIEU Georges (Club Alpin Français Bayonne)
- ALDANA Eneko (Maire de Ciboure)

**Excusés :** PEBOSCQ Christian (FDC64)

##### COLLEGE DES ASSOCIATIONS ET USAGERS

- GRACIE David (CADE Montagne)
- ANDRE Aurélien (CPAL)
- DINDART Xabier (CPIE Pays Basque)
- CLERC Pascal (CPIE Littoral Basque)
- CALPAGNE Maider (CPIE Littoral)
- LACARRA Philippe (Association IDEKI Ascaïn)
- MENDIZABAL Jean-Luc (Larrun Patrimoine Commun)
- VALDIVIELSO Rafaël (Larrun Patrimoine Commun/CADE)
- REBOURS Isabelle (Association SAIK)
- RECARTE Pierre (Asso. Nivelle Bidassoa)

**Excusés :** BOTELLA Michel (SEPANSO)

##### COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES

- GUISIER Rémi (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique)
- ZUCCHELI Rosana (Association ECOGIS)

##### INTERVENANTS

- BAREYRE-COURDURIE Natacha (CAPB)
- ITURBURUA Xabina (CAPB)
- LE MOAL Tanguy et ANDRONIK Thorsen et (CEN Nouvelle-Aquitaine)
- CAVAILLES Guillaume et JOBARD Etienne (EHLG)
- URCUN Jean-Paul (LPO délégation Aquitaine)

**Ordre du jour :**

- 1- Rappel succinct de la démarche Natura 2000
  - 2- Bilan de l'année 2020
  - 3- Présentation du prestataire retenu pour l'animation des sites - 2021
  - 4- Programme prévisionnel de l'année d'animation
  - 5- Constitution des groupes de travail
  - 6- Présidence des sites Natura 2000
  - 7- Questions diverses
- 

**Accueil des participants**

Battit LABORDE, jusqu'alors président des deux COPIL accueille et remercie les membres présents à cette séance consacrée à la relance de l'animation sur les deux sites Natura 2000.

Battit LABORDE propose d'entamer la réunion par un tour de table puis donne ensuite la parole à Natacha BAREYRE-COURDURIE, la nouvelle animatrice des sites Natura 2000 Larrun-Xoldokogaina et du col de Lizarrieta ainsi que les structures EHLG / CEN Nouvelle Aquitaine / LPO, retenus comme prestataire pour une année d'animation.

**1. L'outil Natura 2000, c'est quoi ?**

Battit Laborde propose un rappel succinct de l'outil et des démarches. Une session spécifique pour informer les nouveaux élus sur ce qu'est Natura 2000 pourra bien entendu être envisagée.

Natacha COURDURIE (CAPB) rappelle les grandes lignes de la politique Natura 2000 :

- Un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité d'espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats,
- Une démarche volontaire basée sur des actions contractuelles et non contractuelles,
- Aucun pouvoir réglementaire spécifique, la seule obligation étant de réaliser une évaluation d'incidence pour les projets qui auraient un impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces qui ont permis la désignation du site Natura 2000.

Au Pays Basque, le réseau Natura 2000 comprend un grand nombre de sites désignés couvrant la quasi-totalité de la montagne, du littoral et des cours d'eau.

**2. Bilan de l'année 2020**

L'animation 2020 des sites Natura 2000 a été ponctuée par les événements suivants :

- Un COPIL de relance en janvier 2020
- La désignation de la CAPB comme structure animatrice des deux sites
- La désignation de Battit LABORDE comme président des 2 sites
- Une année sans PAEC/ MAEC sur l'ensemble du territoire
- Un nouveau PAEC déposé en décembre pour l'année 2021

- Des sorties de sensibilisation aux enjeux Natura 2000 auprès du grand public (convention partenariale CAPB/CPIE)
- Le changement d'animatrice en cours d'année
- Le recrutement d'un prestataire externe pour accompagner la CAPB dans l'animation des sites (Décembre 2020 à Décembre 2021)

Le diaporama ci-joint présente l'ensemble du contexte et de la démarche Natura 2000 ainsi que le bilan de l'année précédente.

### 3. Présentation des structures retenues pour l'animation 2021

Tangi LE MOAL pour le Conservatoire d'Espace Naturel Nouvelle Aquitaine (CEN NA) et Etienne JOBARD pour l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) présentent leur structure respective qui seront en charge d'effectuer l'animation des sites Natura 2000. De même, Tangi LE MOAL assure la présentation de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux, représentée par Jean Paul URCUN), également engagée dans la prestation mais ne pouvant être physiquement présent.

*Questions et échanges :*

-> Aurélien ANDRE (Association CPAL\*) : Précise que depuis 2018, la LPO ne fait plus de suivi de migration sur le col de Lizarrieta. Depuis cette date, celui-ci est effectué par l'association CPAL (Comptage, protection et animation à Lizarrieta).

### 4. Programme prévisionnel 2021

Pour l'année 2021, des actions contractuelles et non contractuelles seront conduites pour l'animation des 2 sites Natura 2000.

Les actions contractuelles reposeront sur la mise en œuvre des MAEC (Mesures Agro-environnementales et climatiques) :

- MAEC : objectif 8 contrats
  - 2 soirées d'informations sur le dispositif MAEC
  - Accompagnement individuel des paysan.nes
  - Montage de dossier et accompagnement lors du dépôt du dossier PAC
- Contrats N2000 : objectif 2 contrats
  - Au cas par cas en fonction des besoins
- Elaboration des chartes N2000

Les actions non contractuelles reposeront sur :

- L'animation de groupes de travail
- La participation aux Commission Locales d'Ecobuage
- L'actualisation du DOCOB
- L'organisation du concours des pratiques agro-écologiques - Prairies et Parcours
- L'animation auprès de scolaire et du grand public sur les enjeux du massif et la politique Natura 2000

*Le diaporama ci-joint détaille l'ensemble des actions prévues pour 2021 réalisées en partenariat avec EHLG, le CEN NA et la LPO.*

## 5. Propositions de groupes de travail

Natacha COURDURIE indique que trois thématiques sont envisagées au regard des remarques et avis émis lors du précédent Comité de Pilotage en 2020 :

- Comment les activités impactent positivement ou négativement les sites Natura 2000 ;
- Actualisation du DOCOB ;
- Élaboration des chartes Natura 2000.

Il est possible de s'inscrire sur l'une de ces thématiques, à raison d'une personne représentante par structure. Une feuille d'inscription a circulé lors du COPIL entre les membres participants, mais il est toujours possible de se manifester auprès de l'animatrice pour être inscrit à un des groupes de travail thématique.

Les dates seront calées avec les participants afin que celles-ci conviennent au plus grand nombre.

### Questions et échanges :

-> David GRACIE (membre CADE Montagne) : Depuis le RDV de l'an dernier nous ne sommes pas dans l'action. J'attends des actions concrètes sur le terrain. Nous avons soulevé beaucoup de problèmes avec le CADE et Larun Ez Hunki. Il y a des problèmes de cairns, d'abreuvoirs, mais au-delà du monde agricole il y a beaucoup de choses à mettre en place. J'attendais que l'on se donne des budgets pour des actions précises comme entretenir les forêts, faire de la plantation, entretenir les chemins etc.

-> Pantxo TELLIER (conseiller municipal à Urrugne) : Il est important de prévoir un dispositif qui permette d'évaluer les actions mises en place dans le cadre de l'animation N2000.

-> Battit LABORDE : Si on est là aujourd'hui c'est aussi pour partager tout cela. Je pense qu'on démarre. Il faudra mettre ces actions en œuvre. On peut les prendre à bras le corps, comme la démarche de Gure Mendia, ou le projet d'aménagement de La Rhune. Je partage le constat de Mr Gracie. Tout va partir des ateliers.

-> Rafael VALDIVIELSO (membre CADE Montagne) : Je me suis senti dans le passé avec ce bilan. Nous faisons partie de collectifs pour défendre La Rhune, Lizarrieta, aider les associations. Nous sommes dans le combat, peu de choses sont acquises sur le massif. Nous sommes présents et actifs depuis le début de Natura 2000 et nous nous sommes sentis très seuls ces 3 dernières années. Les associations ont travaillé d'arrache pieds. Nous avons bataillé face aux élus, contre des projets inutiles ou très impactants pour l'environnement. Jamais personne n'est venu nous voir. Il faut que cette situation cesse. Si nous sommes là aujourd'hui c'est que nous sommes prêts à travailler. Il reste beaucoup de choses à faire et défaire. Maintenant il faut sauver les betizu.

-> Jérémy SAVATIER (conseiller municipal à Ascaïn) : L'actualisation de la connaissance scientifique est essentielle. La cartographie qui est en ligne date de 2006. Il faudrait actualiser cette connaissance sur l'ensemble du massif. L'Office Française de la Biodiversité (OFB) lance régulièrement des appels à projets sur cette thématique avec des financements à 80% (Atlas de la Biodiversité par exemple). Il ne faut pas oublier le Conseil Départemental 64 qui va injecter des milliers d'euros sur le petit train et qui dans le cadre de mesures compensatoires pourrait financer les inventaires. Des travaux énormes sont prévus sur le petit train. Nous devrions être dans le COPIL. Par ailleurs, la sensibilisation aux enjeux environnementaux et à N2000 des utilisateurs du petit train est très faible. Sur le terrain, il y a peu de

protection d'habitats naturels. Concernant les activités sportives, il y a une liste nationale des manifestations soumises à évaluation environnementale. Cette liste nationale est déclinée en une liste locale mais les seuils ne sont pas bons. Nous devons voir cela avec les services de l'Etat afin de l'actualiser. Pour terminer, le sommet du massif est partagé avec la Navarre. Il faudrait réfléchir avec eux à la préservation du massif.

-> Tanqi LE MOAL (CEN Nouvel Aquitaine) : L'échelle communale semble envisageable sur les appels à projet de l'OFB concernant les Atlas de la biodiversité. Concernant les listes, il existe une clause « filet » qui permet d'activer une étude d'incidence sur des manifestations qui ne font partie d'aucune liste.

-> Clémence HAMEL (DDTM 64) : Rappelle le fonctionnement des évaluations d'incidence et de la clause « filet ».

-> Pantxo TELLIER (conseiller municipal à Urrugne) : Les Atlas de la biodiversité peuvent être des documents utiles pour la maîtrise de l'étalement urbain.

-> Rémi GUISIER (Conservatoire Botanique National Sud Aquitaine) : Le CBNSA travaille actuellement à l'actualisation des données d'inventaires sur la flore. L'étude de la biodiversité végétale du rétro-littoral basque a d'ailleurs été présentée en visioconférence le lundi précédent à la CAPB ainsi qu'au Département 64.

-> Pascal PEYREBLANQUE (conseiller municipal à Ascain) : L'Atlas n'a de pertinence que si on est sur un territoire plus large.

-> Battit LABORDE : Actuellement, un travail est mené par le Conservatoire Régional des Races d'Aquitaine sur la problématique de la conservation de la betizu, présente sur le massif de Larrun et du Mondarrain à l'état sauvage.

-> Guillaume CAVAILLES (EHLG) : Notre association assure un suivi du dossier betizu. Ce comité de suivi comprend des élus du massif de l'Artzamendi-Mondarrain, des habitants et usagers du massif ainsi que le Conservatoire Régional des Races d'Aquitaine. Deux arrêtés municipaux ont été pris pour interdire l'abattage des betizu. A l'heure actuelle, deux procédures sont réglementées : urgence et régulation. A l'échelle européenne, cette espèce n'est pas d'intérêt communautaire mais possède une fiche action dans le DOCOB de Larrun. De même, la loi française ne lui accorde pas de statut de protection particulier.

-> Rafael VALDIVIELSO (membre CADE Montagne) : Sur la Betizu, il y a certes des arrêtés, mais cela continue toujours. Il faut arriver à les protéger.

-> David GRACIE (membre CADE Montagne) : Nous observons également des problèmes liés au parasitisme. Une étude du CIVAM bio BLE a été réalisée. Sur la question des sports, une charte du ministère des sports impose aux organisateurs d'évènements sportifs en pleine nature de sensibiliser et responsabiliser les participants.

-> Battit LABORDE : La municipalité de Sare a d'ailleurs réalisé un atelier sur Lizarrieta sur le thème des effluents et du parasitisme.

-> Guillaume CAVAILLES (EHLG) : La commission syndicale de Cize et de Baigorri également, avec l'aide de BLE, mettent en place des tests coprophages avant et après la montée des animaux en estive pour limiter l'utilisation systématique des traitements sur le bétail.

-> David GRACIE (membre CADE Montagne) : *Il y aurait également un travail à faire sur la mixité des troupeaux en montagne.*

-> Battit LABORDE : *Informe avoir reçu deux bergers qui avaient eu des soucis cet été. Il leur a été proposé de participer aux ateliers.*

-> Philippe LACARRA (IDEKI) : *Ne voit pas d'agriculteurs dans l'assemblée, pourtant ils sont importants pour la gestion du massif de Larrun.*

-> Pascal PEYREBLANQUE (conseiller municipal à Ascain) : *Le fait de mettre des bêtes en montagne est positif pour la biodiversité. C'est le cas des tourbières des trois fontaines notamment. L'animal est là pour faire vivre, participer à l'environnement.*

## 6. Présidence

Battit LABORDE, désigné en 2020 comme Président des deux COPIL, propose de partager ces présidences. Battit LABORDE se présente à la présidence du site « Col de Lizarrieta » et Pantxo TELLIER se présente à la présidence du site du « Massif de la Rhune – Choldocogagna ».

Ces désignations sont votées à l'unanimité par les membres du COPIL présents.

-----

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h45.